
A N N E X E B.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION.

Depuis nombre d'années et dans beaucoup de contrées, des sociétés coopératives se sont fondées pour permettre aux ouvriers de bâtir leur maison et devenir propriétaires. Vos commissaires, au cours de leur enquête n'ont trouvé que deux de ces sociétés, une à Hamilton, l'autre à Halifax.

La *Hamilton Homestead & Loan Association* est établie sur le principe connu sous le nom du plan de Philadelphie. Les actionnaires ont seuls le droit d'emprunter, c'est-à-dire ils paient 6 pour cent d'intérêt sur la valeur nominale de leur emprunt. Cette société n'existe que depuis peu d'années. Tous les six mois une nouvelle émission de bons est faite, et les paiements sont effectués au taux de \$1.00 par mois et par action, jusqu'au jour où les actions deviennent remboursables, soit environ huit ans. Les actionnaires qui n'empruntent rien reçoivent à cette échéance une somme de \$200.00 par action. Lors de la première émission, 649½ actions furent prises des ouvriers et des manœuvres, 233 par des employés, 130½ par des couturières et des servantes, et 33 par des hommes de profession. Lors du passage de la Commission à Hamilton 128 maisons avaient été bâties à l'aide de prêts faits par cette association, et sur ce nombre 123 étaient la propriété d'ouvriers. Il y a lieu de croire que ce système est admirable, mais les actionnaires n'empruntant pas reçoivent un intérêt très élevé pour leur argent.

L'association d'Halifax est une société de prêts, d'épargne et de coopération. Elle ne prête qu'aux actionnaires, sur garantie foncière, et dans n'importe quel but. Les emprunteurs reçoivent \$234 par action, d'une valeur nominale de \$240, et des paiements mensuels de \$2.40 par action, remboursent capital et intérêts en 11 ans et 7 mois.

Ces associations peuvent être établies sous les lois provinciales ou fédérales. Leur principale valeur est l'encouragement qu'elles donnent aux ouvriers d'acquérir leurs maisons, à l'aide de faibles paiements mensuels, à peine plus élevés que ce qu'ils auraient à payer de loyer, pour des maisons de même classe.

A. T. FREED.
